

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de GUADELOUPE

Service Ressources Naturelles

Avis de mise à disposition du public
(art. L.120-1 du code de l'environnement)

– Département de la Guadeloupe –

**Projet d'arrêtés préfectoraux
relatifs à la saison de chasse 2019-2020
dans le département de la Guadeloupe et dans
la collectivité de Saint-Martin**

En application de l'article R424-6 du code de l'environnement, la chasse à tir est ouverte pendant les périodes fixées chaque année par arrêté du préfet, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de la fédération des chasseurs, et publié au moins vingt jours avant la date de sa prise d'effet.

Le public est informé que, du 18 avril 2019 au 10 mai 2019 inclus, il peut prendre connaissance des projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la saison de chasse 2019-2020 dans le département de la Guadeloupe et dans la collectivité de Saint-Martin.

Ces arrêtés cadrent quantitativement et temporellement les activités cynégétiques sur les espèces chassables du territoire, pour la nouvelle saison 2019-2020.
Ces projets d'arrêtés ont été élaborés sur la base des propositions de la Fédération départementale des chasseurs de la Guadeloupe qui ont été présentées à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage le 15 avril 2019 et qui ont recueilli un avis favorable de cette commission.

Les projets d'arrêtés préfectoraux peuvent être consultés et téléchargés sur le portail internet de la DEAL de Guadeloupe :

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/>
Rubrique : Ressources naturelles et paysage / Consultations publiques

Le public peut faire part de ses observations :

- par courrier électronique adressé à : chasse.guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
- par courrier adressé à :
DEAL de Guadeloupe
Service Ressources naturelles / pôle biodiversité
Route de Saint Phy
97102 Basse-Terre